



REGLEMENT INTERIEUR

(SECTION INDOOR)

Association Les Ailes du Causse Lotois

Point 1: OBJET

Le présent document a pour but de compléter les Statuts afin de définir les conditions de la pratique de l'activité "INDOOR" au sein de l'association : les Ailes du Causse Lotois .

A cette activité, il est pratiqué uniquement la préparation et la mise en vol des aéronefs et des aéroglisseurs modèles "chti'cat" respectant les caractéristiques décrites au point "les modèles".

Quelque soit la pertinence de ce règlement, il ne saurait en aucun cas se substituer au bon sens.

Point 2: LIEU et FONCTIONNEMENT

Le vol INDOOR est pratiqué dans le gymnase mis à disposition par la Communauté de Communes Causes et Vallée de la Dordogne – Service des Sports – St Céré (Cauvaldor)

GYMNASE DE St Céré, Quai Auguste Salesse - SAINT-CERE- 46400 -

Une convention de mise à disposition est consentie par Cauvaldor avec l'association : les Ailes du Causse Lotois , validée et signée par le Président de l'association.

La période d'occupation des locaux, les informations et consignes concernant l'utilisation de la salle sont précisées sur la convention établie pour l'année en cours.

La Communauté des Communes de StCéré peut communiquer des informations de tout ordre au bureau directeur tout au long de la saison. Celles-ci seront transférées systématiquement au responsable de l'activité

La période d'occupation des locaux, les informations et consignes concernant l'utilisation de la salle sont précisées sur la convention établie pour l'année en cours.

La Communauté des Communes de StCéré peut communiquer des informations de tout ordre au bureau directeur tout au long de la saison. Celles-ci seront transférées systématiquement au responsable de l'activité.

L'utilisation de la salle se fait via un planning horaire attribué : Le Samedi matin de 9h à 12h.

Exceptionnellement, après accord préalable avec les responsables du tennis et du hand-ball, la salle peut être utilisée le Dimanche après-midi de 14h à 17h.

Fonction responsable activité :

Le référent de l'activité est détenteur de la clé du gymnase (coût au 30/10/23: 92€). A ce titre, il est responsable en cas de perte, détérioration ou autre de celle-ci. Il s'engage à en rembourser son montant au club. Garant de l'activité, il s'engage à être en conformité avec la réglementation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité du responsable indoor, une ou deux personnes sont choisies par le BD (membre du bureau ou adhérent licencié) pour prendre le relais si nécessaire.

Ce suppléant sera le détenteur provisoire de la clé et prendra en charge la responsabilité de cette fonction et tout ce qui s'y rattache le temps du remplacement.

Le responsable et le suppléant sont nommés à l'AG chaque année

Ils informeront les adhérents par mail pour les séances du Samedi matin et suivant la disponibilité de la salle.

Pour les économies d'énergie, si la salle est suffisamment éclairée pour voler, merci de ne pas allumer les projecteurs. A la fin de l'activité, la coupure des projecteurs et la fermeture des portes d'accès sont obligatoires.

Point 3: LES MODELES

Les modèles de vol indoor sont de taille et de masse réduite : la masse des aéronefs ne peut excéder 500grammes.

La propulsion de ces aéronefs ou "chti'cats" est uniquement en électrique.

A cette salle sont autorisés :

- Les avions, moto-planeurs.
- les multi-rotors d'une masse maximale de 100grammes.
- les hélicos et bi -rotors d'une masse maximale de 100g.

Sont également acceptés les appareils du genre aéroglisseurs :

- Les "chti'cats de taille et masse réduite.

Point 4: LES VOLS

Les spectateurs doivent rester dans la zone réservée au public (voir plan de la salle)

Aucune personne n'est autorisée à stationner dans la zone de vol. Les déplacements doivent être limités aux actions de mise en vol et de retour de matériels vers le parc aéromodèles.

Pour info, les pilotes se concentrent sur leurs modèles en évolution , et, de ce fait, ne voient pas si une personne est sur la zone de vols.

Tout pilote désirant rentrer sur la zone de vol est prié d'avertir les pilotes en vol.

En cas de crash entre deux modèles ou plusieurs, un arrangement à l'amiable doit se faire entre les pilotes des aéronefs concernés.

Les pilotes de "Chti'cats" doivent faire évoluer leurs appareils sans aucun aéronef en vol.

Point 5: SECURITE

Seuls les adhérents de l'association sont autorisés à utiliser la salle sur toute la zone.

Les personnes extérieures doivent rester sur la zone "public" et respecter les consignes de sécurité annoncées par les pilotes de l'association.

L'utilisation des colles est interdite dans la salle : difficile de ne pas y avoir recours ! Il est demandé à chacun de prendre ses précautions pour ne pas tomber de colle sur le plancher et de mettre une protection.

En cas de crash de son matériel, chaque pilote doit impérativement ramasser tous les débris, les accus défectueux à emporter impérativement par le détenteur, (ne pas les jeter à la poubelle)

Une trousse à pharmacie mise à disposition par le club et confié au responsable indoor est utilisable en cas de besoin.

Tous les membres de l'association doivent être responsables et conscients qu'un incident ou accident peut arriver.

Le bon sens et l'observation de ce qui se passe autour de soi est la base de la sécurité de tous.

Différentes zones sont matérialisées suivant le plan ci-joint :

-- zone PUBLIC : définie par une banderole

--- zone CHARGE BATTERIES : (restez prudents, pensez aux risques !!)

-- zone pilotes.

--- zone préparation avions.

--- zone d'évolution des aéronefs ou "chti'cats".

En cas d'urgence, un téléphone est à disposition pour appeler les secours. (voir Plan)

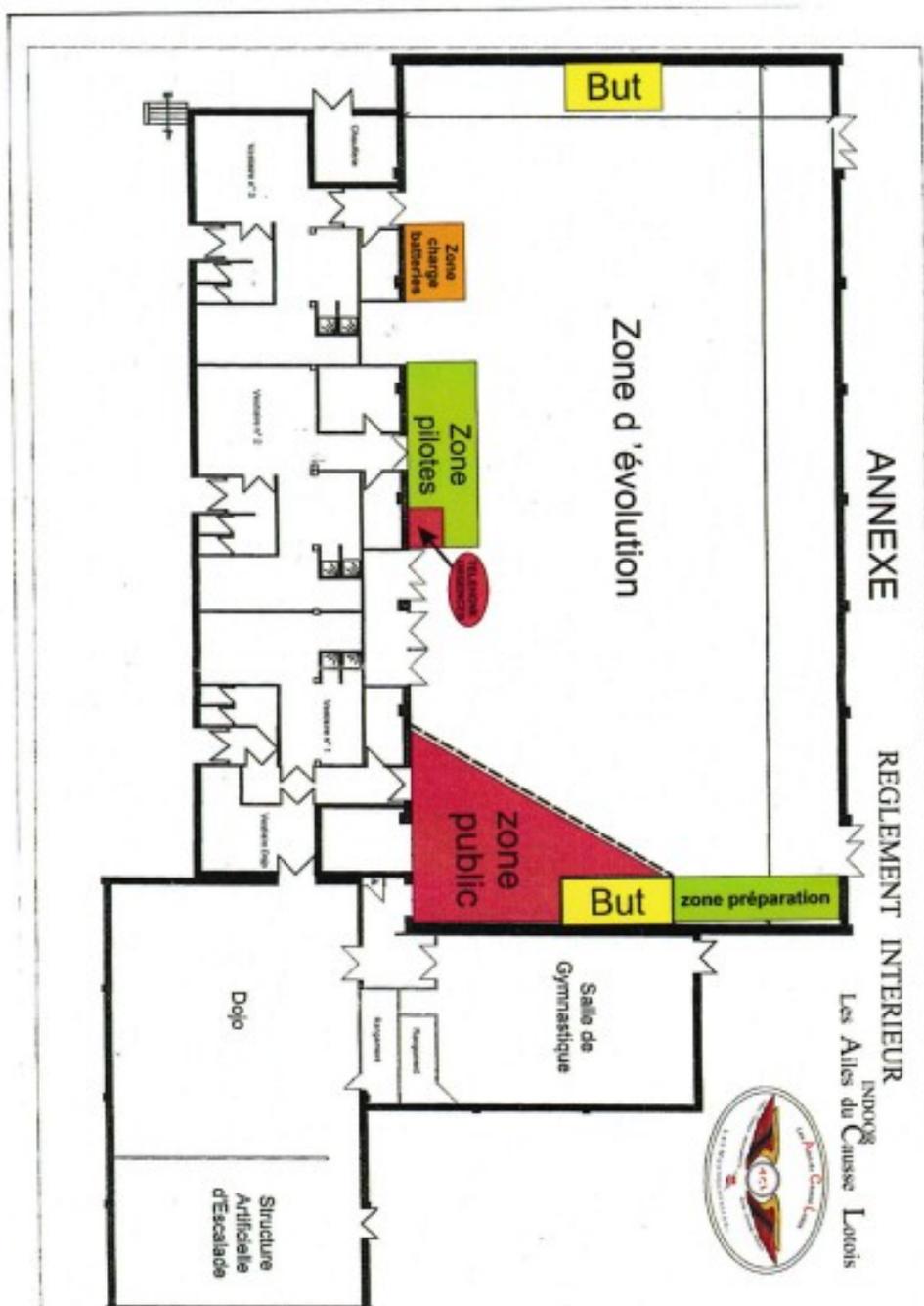
Point 6: UTILISATION DES FREQUENCES

Elle se fait principalement sur la fréquence des 2.4 Ghz.

La fréquence FM est toujours présente. Pour les pilotes concernés, demander si sa fréquence est utilisée

avant d'allumer son émetteur.

Point 7: PLAN DE LA SALLE



Chaque adhérent a l'obligation de prendre connaissance de ce Règlement Intérieur sur le site de l'association à la rubrique "le club" puis " règlement+doc" + code d'accès :

Les Ailes du Causse Lotois.jimdo.com

Ce règlement intérieur remplace celui du 5 Mars 2022 . il a été modifié et adopté en Assemblée Générale le 18 Novembre 2023.

Le Président

Pierre Larribe



Le Secrétaire

Christian Capsal

